

À quoi s'attendre si vous êtes élu·e

Mise à jour : juin 2025

Merci de songer à poser votre candidature pour un mandat de trois ans au sein du conseil d'administration de Folk Canada. Être élu·e au conseil est une belle occasion de servir la communauté folk canadienne, d'élargir ses contacts, et de porter et guider l'organisme vers l'avenir.

Cela dit, siéger au conseil d'administration de Folk Canada est une responsabilité importante qui mérite réflexion. Le présent document vise à vous aider à prendre une décision éclairée si avant de poser votre candidature et à vous préparer à vos futures responsabilités si vous êtes élu·e.

Aperçu

Folk Canada (anciennement Folk Music Ontario + Folk Music Canada) a été fondée en 1987 par six festivals folk ontariens à la suite de la rencontre inaugurale du Ontario Council of Folk Festivals en 1986. Folk Canada a pour mission d'encourager et de promouvoir l'industrie de la musique folk, traditionnelle et roots à l'échelle canadienne et internationale.

Les membres du conseil peuvent être invité·es à siéger à la tête de comités de travail et à porter des initiatives correspondant à leurs compétences et aux besoins de l'organisme.

Quel est le mandat du conseil d'administration ?

En plus d'apporter son expertise et ses champs d'intérêt, le rôle fondamental de chaque administrateur·trice est de servir de protecteur·trice et gardien·ne de l'organisme au nom de l'ensemble de la communauté. Plus spécifiquement, un·e membre du conseil doit participer à :

- définir la mission, la vision et la stratégie globale de l'organisme, et adapter celles-ci si nécessaire;
- Monitorer la gestion de l'organisme et en évaluer le rendement;
- sélectionner, soutenir, évaluer (et au besoin remplacer) la direction générale;
- développer et protéger les ressources de l'organisme, tant financières que matérielles;
- Agir comme connecteur et rempart entre l'organisme et le monde extérieur, en militant pour ses intérêts, en représentant ses parties prenantes, et en encourageant la communauté à appuyer l'organisme.

Attentes

Folk Canada fonctionne conformément aux normes professionnelles des organismes artistiques à but non lucratif (OSBL). Les administrateur·trices sont tenus de respecter trois devoirs essentiels :

- **Devoir de diligence** : faire preuve de prudence, notamment en assistant aux réunions, en se préparant adéquatement, en exerçant un jugement indépendant et en examinant les rapports financiers.
- **Devoir de loyauté** : prioriser les intérêts de l'organisme, parler d'une seule voix, respecter la confidentialité, et éviter (ou déclarer) tout conflit d'intérêt.
- **Devoir d'obéissance** : veiller à ce que les décisions soient guidées par la mission, et respecter les lois applicables (ONCA, règlements de bienfaisance, fiscalité, etc.), ainsi que les règlements et politiques de Folk Canada.

Notre mission

À Folk Canada, notre mission est de préserver et de promouvoir la musique folk canadienne, de soutenir les artistes à toutes les étapes de leur carrière, et de favoriser une communauté folk inclusive et dynamique par la défense de ses intérêts, la formation et la collaboration.

Nous croyons que la musique folk est un puissant vecteur pour l'expression culturelle, la narration et les échanges communautaires. Nous travaillons sans relâche pour préserver les traditions tout en encourageant l'innovation, en explorant les nouvelles technologies et en intégrant les tendances contemporaines.

Nous offrons des programmes comme notre conférence annuelle, du mentorat, des ateliers, des vitrines et des opportunités de réseautage pour soutenir les artistes, des débutant·es aux professionnel·les aguerris·es.

L'inclusivité est au cœur de notre mandat. Nous visons à créer un environnement accueillant et sécuritaire qui célèbre la diversité des voix, des cultures et des traditions. Nous faisons activement la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion afin d'offrir à toutes les artistes, quels que soient leur genre, leurs origines ou leurs capacités, les mêmes chances de participation et de rayonnement.

Comme organisme de services artistiques, nous bâtissons des partenariats avec des organismes similaires, des agences gouvernementales et des communautés afin de renforcer notre impact et d'augmenter le rayonnement de la musique folk. Ensemble, nous pouvons faire prospérer un secteur en plein essor et représentant la diversité culturelle.

Informations générales

Des renseignements généraux sur le conseil, incluant la liste des membres actuels, sont disponibles [ici].

Élection

Les personnes qui posent leur candidature pourraient être invitées pour une courte entrevue avec notre comité de mise en candidature. Une fois les candidat·es sélectionné·es, ils·elles seront soumis·es à un vote électronique par les membres de Folk Canada. Les personnes élues ou nommées par acclamation commenceront leur mandat à la suite de la ratification des résultats lors de l'AGA de 2025. Leur mandat prendra fin à l'AGA de 2028.

Conférence

Les membres du conseil sont tenu·es d'assister à la conférence annuelle Folk Music Ontario ainsi qu'aux activités du conseil qui s'y déroulent. L'inscription à la conférence est offerte gratuitement, et un hébergement d'une nuit et un soutien au transport peuvent être fournis lorsque possible.

Réunions du conseil

Le conseil se réunit quatre fois par année, en plus de l'Assemblée générale annuelle. Chaque réunion nécessite une préparation et un suivi. Les réunions ont généralement lieu la fin de semaine ou en soirée, à des dates fixées longtemps à l'avance. Elles se tiennent en ligne, à l'exception de deux rencontres en personne : une pendant la conférence, et une autre lors de la retraite annuelle du conseil.

Assemblée générale annuelle

Les membres du conseil doivent assister à l'Assemblée générale annuelle, qui a lieu en ligne à l'automne.

Comités

Les membres du conseil doivent participer à au moins un comité (et un maximum de trois). Vous pouvez prévoir y consacrer autant de temps que pour les réunions régulières du conseil.

Comité exécutif

Les membres sont encouragé·es à assumer un rôle de leadership pendant leur mandat (présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie, ou membre hors cadre). Le comité exécutif peut se réunir plus souvent ou en cas d'urgence, ce qui implique un engagement supplémentaire.

Autres formes d'engagement

Dans la mesure du possible, les membres du conseil sont invités à participer aux activités de Folk Canada en dehors des réunions officielles, comme la conférence, l'AGA, et d'autres événements.

Adhésion

Conformément à nos règlements, les administrateur·trices doivent être membres actifs de Folk Canada. Si le coût de l'adhésion est un obstacle financier pour vous, veuillez nous contacter pour discuter d'un accommodement.

Responsabilité civile et assurances

Le conseil est responsable de la mise en œuvre de la mission de Folk Canada. Il fonctionne sur des bases légales solides et bénéficie d'une assurance responsabilité civile.

Rémunération

Les membres du conseil d'administration siègent à titre bénévole. Leurs dépenses sont couvertes autant que possible, mais les administrateur·trices assument habituellement leurs dépenses, qui sont réduites au minimum.

Sommaire

Avant de poser votre candidature, évaluez attentivement vos engagements professionnels, familiaux et bénévoles pour déterminer si vous pouvez prendre en charge cette responsabilité. En moyenne, un·e administrateur·trice doit prévoir un minimum de quatre heures par mois, sans compter les réunions ou les tâches particulières.

Les retombées personnelles, sociales, professionnelles et artistiques que procure le fait de siéger au conseil de Folk Canada sont multiples. Les administrateur·trices occupent un rôle respecté au sein d'un organisme dynamique et dévoué.

Folk Canada s'efforce de créer un environnement respectueux et accueillant pour tou·tes. Si vous choisissez de vous présenter et êtes élu·e, vous pouvez vous attendre à être valorisé·e pour vos contributions, respecté·e pour qui vous êtes, et soutenu·e dans votre développement personnel et professionnel et vivre une expérience enrichissante et unique.
